

MINISTERE DE L'EAU ET DE  
L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

-----  
CABINET  
-----

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie  
-----

**ATELIER D'IMPREGNATION ET DE PARTAGE SUR  
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA PROTECTION  
ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIERES ET DES LACS INTERNATIONAUX**

DISCOURS D'OUVERTURE DU MINISTRE  
DE L'EAU ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

***Lomé, le 10 février 2022***

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la  
Délégation de l'Union Européenne ;

Monsieur le Représentant Résident du Programme  
des Nations Unies, Coordonnateur par intérim du  
Système des Nations Unies

Monsieur le Commissaire en charge de l'agriculture,  
de l'environnement et des ressources en eau de la  
CEDEAO ;

Monsieur le conseiller de coopération et d'action  
culturelle de l'ambassade de France au Togo

Monsieur le représentant de l'Agence allemande de  
coopération internationale pour le développement  
(GIZ) ;

Madame la Secrétaire de la Convention sur l'eau ;

Mesdames et Messieurs les représentants des  
partenaires techniques et financiers ;

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion des  
Ressources en Eau ;

Mesdames et Messieurs les représentants des  
Autorités des Bassins de la Volta et du Mono ;

Messieurs les représentants des ministères chargés  
de l'eau du Bénin et du Burkina Faso

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

C'est un plaisir pour moi de présider, ce matin, la cérémonie d'ouverture du présent atelier d'imprégnation et de partage sur la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux d'Helsinki 1992.

Permettez-moi avant toute chose, de souhaiter, au nom du Gouvernement et du peuple Togolais, la cordiale bienvenue à tous les participants.

A tous ceux qui sont venus de l'extérieur du pays, je voudrais vous souhaiter un agréable séjour en terre togolaise et vous demander de vous sentir ici comme chez vous.

Aussi, à l'orée de cette nouvelle année, je voudrais formuler à toutes et à tous, les meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

**Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Le 27 décembre 2021, le Togo est devenu la 146<sup>ème</sup> Partie à la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et le 5<sup>ème</sup> Etat africain à adhérer à cette convention à la suite du Tchad, du Sénégal du Ghana et de la Guinée Bissau.

Ce résultat, fruit d'un processus démarré en 2017 et couronné par le vote le 11 mai 2021 par l'Assemblée Nationale de la loi autorisant l'adhésion du Togo à ladite convention,

traduit la volonté des plus hautes autorités du pays, avec à sa tête **le Président de la république, Son Excellence Monsieur FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE**, de faire de la coopération le cheval de bataille pour une gestion durable et non conflictuelle des ressources en eau du Togo.

En effet, le Togo, comme la plupart des autres pays du monde, d'Afrique et particulièrement de la sous-région Ouest africaine, partage la plus grande partie de ses ressources en eau tant de surface que souterraines avec d'autres pays de la sous-région, à savoir : le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali pour ce qui concerne le bassin du fleuve Volta représenté au Togo par l'Oti ; le Bénin, pour le bassin du fleuve Mono ; le Ghana, le Bénin et le Nigeria, pour ce qui concerne le bassin sédimentaire et le système lagunaire côtiers.

## **Mesdames et Messieurs**

Cette interdépendance entre pays riverains fait de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau un enjeu stratégique pour le Togo qui a très tôt compris que pour assurer une gestion durable et non conflictuelle de ses ressources en eau partagées, il faut nécessairement mettre en avant la coopération avec ses voisins conformément aux dispositions légales nationales et aux conventions internationales et œuvrer pour la mise en place de cadres communs de gestion transfrontalière respectant les intérêts de chacun des pays riverains.

C'est cette vision qui a motivé la participation active du Togo à la création de l'Autorité du Bassin de la Volta en 2007 et de l'Autorité du Bassin du Mono en 2014 en vue d'une gestion coordonnée, rationnelle, durable et non conflictuelle des ressources en eau de ces deux cours d'eau transfrontières.

Et c'est aussi à juste titre que le Togo a adhéré à la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux d'Helsinki 1992 ou simplement « Convention sur l'eau » qui fait objet de partage de ce jour.

**Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Pour une gestion durable des ressources en eau transfrontalières, c'est la coopération qui se présente comme solution incontournable.

A cet effet, l'adhésion du Togo à la Convention sur l'eau lui offre des opportunités tant en termes de renforcement de la gouvernance au niveau national que de la coopération transfrontalière.

Permettez-moi de saluer en passant, la sage décision prise le 28 novembre 2003 par les Parties en choisissant d'amender la Convention afin de permettre désormais son adhésion à tous les Etats membres des Nations Unies hors de la région de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

Dans un contexte marqué par des pressions accrues sur les ressources en eau, la Convention sur l'eau constitue un cadre juridique dont la mise en œuvre, en complément des cadres régionaux et des instruments nationaux, contribuera certainement à appuyer les efforts de notre pays en matière de la coopération transfrontalière sur nos bassins partagés, la prévention des conflits, la promotion de la paix et l'intégration sous-régionale.

**Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

L'atelier qui nous réunit ce jour se tient à un moment où le Togo est reconnu officiellement comme Etat Partie à la Convention sur l'eau. Il vise essentiellement à permettre à tous les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement de mieux connaître cette convention et de définir les axes et une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Les débats que vous allez avoir au cours de ces deux jours de travaux sont d'une importance capitale.

Au vu de la qualité des experts ici présents, je suis convaincu que vos travaux vont déboucher sur des propositions pertinentes pour une mise en œuvre effective et efficace de la Convention au Togo.

Je voudrais pour finir, adresser mes sincères remerciements au secrétariat de la convention et la CEE-ONU pour leur accompagnement durant tout le

processus d'adhésion du Togo à cette convention et pour leur appui technique et financier à l'organisation du présent atelier.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui accompagnent inlassablement le Togo dans la mise en œuvre de ses projets et programmes en matière d'eau et assainissement. Je voudrais une fois encore compter sur leur soutien pour le financement de la stratégie de mise en œuvre de la convention dans notre pays.

En vous exprimant mes vœux de pleins succès, je déclare ouverts les travaux de **l'Atelier d'imprégnation et de partage sur la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.**

Je vous remercie.